



N° de résolution
ou annotation

2017-09 -19

Procès-verbal du Comité exécutif de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

À la séance ordinaire du **Comité exécutif** de la Commission scolaire du Lac-Abitibi tenue le **19 septembre 2017**, à 19 h, à la salle de l'exécutif du centre administratif à La Sarre, à laquelle séance il y avait quorum :

sont présents : M. Gilbert Barrette, président
M^{me} Marguerite Couture
M. Bertrand Bellerive, commissaire-parent
M. Steve Fontaine

sont également présents :

M. Éric Belzil, directeur des Services des ressources financières et du transport scolaire
M. Marco Fournier, directeur des Services des ressources humaines et Secrétariat général
M. Yves Dubé, directeur du Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi
M^{me} Brigitte Roy, directrice des Services éducatifs
M. Éric Dupuis, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique

est toutefois absente :

M^{me} Isabelle Godbout, directrice générale

Résolution
CE-17-058
Adoption de
l'ordre du jour

Proposé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

En conséquence, les résolutions qui suivent sont conformes à l'ordre du jour.

Adopté

Résolution
CE-17-059
Adoption du
procès-verbal

Proposé et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 29 août 2017 soit accepté.

Adopté

Vérification des
comptes à payer
et des frais de
déplacement

Il y a eu vérification des comptes à payer codification 05-17-09-19, de la carte VISA AFFAIRES RBC du mois d'août ainsi que des frais de déplacement codification 03D78-17-09-19 par les membres du comité exécutif.



N° de résolution
ou annotation

Résolution
CE-17-060
Contrat
installation
système
intercom
à la CÉP

Résolution
CE-17-061
Levée la
séance

/sf

Procès-verbal du Comité exécutif de la Commission scolaire du Lac-Abitibi

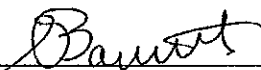
Proposé et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour l'installation d'un nouveau système d'intercom à la Cité étudiante Polyno à l'entrepreneur « Alarme La-Sar inc. ».

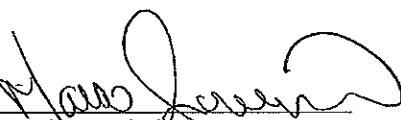
Ce contrat au montant de 34 480,00 \$ (avant taxes) est conclu de gré à gré et est retenu dans le cadre de la mesure « AMT 2017-2018 ».

Adopté

Proposé et résolu unanimement que la séance soit levée.

Adopté


Président


Secrétaire général